

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES**

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION

DU 28 MAI 2004

TENUE À PERCÉ

**Rédigé par
Ghislain Anglehart**

CRÉ GASPÉSIE □ ÎLES-DE-LA-MADELEINE

**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS
DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

PROCÈS-VERBAL de la réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION**
de la **CRÉ GASPÉSIE-LES ÎLES** tenue le 28 mai 2004
à Percé (Hôtel de ville)

SONT PRÉSENT(E)S :

REPRÉSENTANT(E)

Appleby, Nicole
Aspirot, Charles
Berger, Bertrand
Couture, Jean

Maire □ Ville de New Richmond
Maire suppléant □ Ville de Gaspé
Préfet □ MRC Avignon
Représentant la société civile □ MRC du Rocher-
Percé

Cyr, Claude
Lapointe, Nicole
Lavoie, Jacques
Lévesque, Laval
Poirier, Jean-Guy
Sergeie, Jean-Noël

Maire □ Ville de Chandler
Représentant la société civile □ MRC Bonaventure
Maire □ Ville de Sainte-Anne-des-Monts
Préfet □ MRC de La Haute-Gaspésie
Préfet □ MRC Bonaventure
Représentant la société civile □ MRC de La Haute-
Gaspésie

Sirois, Edmond
Tétreault, Marc
Vigneau, Claude

Préfet □ MRC du Rocher-Percé
Maire □ Ville de Carleton □ Saint-Omer
Maire et préfet □ Municipalité des Îles-de-la-
Madeleine

Total □ 13 membres votants sur 19 membres habilités à voter

Formant quorum

SONT ABSENT(E)S :**REPRÉSENTANT(S)**

Bernier, Alain
 Boudreau, Jean-Jules
 Chevrier, Hélène

Représentant la société civile □ MRC Avignon
 Conseiller □ Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
 Représentant la société civile □ Municipalité des
 Îles-de-la-Madeleine

Clavet, Noël-Marie
 Roussy, François

Préfet □ MRC de La Côte-de-Gaspé
 Représentant la société civile □ MRC de La Côte-de-
 Gaspé

Poste vacant

Autochtones

**OBSERVATEURS PRÉSENTS ET
OBSERVATRICES PRÉSENTES :****REPRÉSENTANT :**

Anglehart, Ghislain
 Blackburn, Nicole
 Cyr, Roger
 Gauvin, Candide
 Gélinas, Geneviève
 Huard, Daniel

Secrétaire exécutif (CRÉ Gaspésie-Les Îles)
 Radio-Canada (Journaliste)
 MDERR
 Coordonnateur □ MDERR
 Radio-Gaspésie (Journaliste)
 Attaché politique de Nathalie Normandeau, députée
 de Bonaventure, ministre déléguée au
 Développement régional et au Tourisme et ministre
 responsable de la région Gaspésie-Les Îles
 Responsable des communications (CRÉ Gaspésie-
 Les Îles)

Langevin, Louise

Résident de Hopetown
 Maire de la Ville de Percé
 Directeur général (CRÉ Gaspésie-Les Îles)
 CHAU-TVA – Gaspé (Cameramen –
 Journaliste)

Leduc, Camille
 Mamelonet, Georges
 Scantland, Gilbert
 Toulgoat, Martin

ORDRE DU JOUR (tel qu'adopté)

1. Ouverture;
2. Présences;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal□
 - 4.1 Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Sainte-Anne-des-Monts, le 23 avril 2004,
 - 4.2 Suivi du procès-verbal;
5. Affaires financières□
 - 5.1 Budget 2004 □ 2005,
 - 5.2 Programmation annuelle;
6. Signature de l'entente de gestion :
 - 6.1 Politique d'acquisition de services,
 - 6.2 Politique des ressources humaines,
 - 6.3 Code d'éthique,
 - 6.4 Politique des frais de représentation;
7. Gestion FDR□
 - 7.1 Volet «Fonds de développement touristique pour les Îles-de-la-Madeleine »□
 - 7.1.1 Prise de décision □ Parc de Gros-Cap;
8. Ententes spécifiques :
 - 8.1 Formation de comités de négociation,
 - 8.2 Ententes en négociations□
 - 8.2.1 Développement global du milieu forestier,
 - 8.2.2 Optimisation de la contribution du secteur des communications et de l'information au développement régional,

- 8.2.3 Développement des pêches, de l'aquiculture, de la transformation et des biotechnologies marines (Plein cap sur la mer),
- 8.2.4 Protection du littoral gaspésien et madelinot;
- 8.3 Ententes en renouvellement :
 - 8.3.1 Agroalimentaire,
 - 8.3.2 Développement culturel,
 - 8.3.3 Condition féminine;
- 8.4 Ententes en préparation :
 - 8.4.1 Développement de la Route verte,
 - 8.4.2 Modulation des programmes AccèsLogis et Logement abordable,
 - 8.4.3 Régionalisation en matière de famille et d'enfance,
 - 8.4.4 Pérennité de l'agriculture régionale et vitalité des milieux,
 - 8.4.5 Transport collectif,
 - 8.4.6 Environnement;
- 9. Concertation régionale et implication de la société civile□
 - 9.1 Rapport de la rencontre de travail (21 mai 2004),
 - 9.2 Présentation des consensus;
- 10. Dossier éolien :
 - 10.1 Dépôt du plan d'action,
 - 10.2 Discussions, échanges et orientations;
- 11. Dossier ACCORD :
 - 11.1 Rapport d'activité,
 - 11.2 Discussions, échanges et orientations;

12. Commission Coulombe :
 - 12.1 Dépôt du mémoire,
 - 12.2 Représentation de la CRÉ au Forum;
13. Développement de l'enseignement collégial en région :
 - 13.1 Rapport de la réunion du 12 mai,
 - 13.2 Dépôt du mémoire;
14. Commandites☐
 - 14.1 Bourses du mérite scolaire 2004,
 - 14.2 Marché public du Festival la Virée,
 - 14.3 Les escales musicales,
 - 14.4 Concours gourmand,
 - 14.5 Destination loisirs;
15. Exploration gazière et pétrolifère dans l'estuaire du golfe St-Laurent;
16. Adoption de règlements de régie interne;
17. « Brillier parmi les meilleurs » ☐ État de la situation;
18. Programme de création d'emplois☐
 - 18.1 PCET,
 - 18.2 PMVRMF (Volet II);
19. Autres sujets☐
 - 19.1 Demande de la MRC de La Haute-Gaspésie,
 - 19.2 Conférence de presse – Dévoilement du Plan de transport régional;
20. Questions du public;
21. Coordonnées de la prochaine réunion;
22. Clôture de la réunion.

1. OUVERTURE

La réunion est déclarée ouverte à 9 h 8.

2. PRÉSENCES

Les présences ont été enregistrées par les membres de la permanence lors de l'inscription.

Ayant constaté le quorum, le président souhaite la bienvenue aux administrateurs et déclare la réunion habilitée à procéder.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts ou des modifications à y apporter.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Laval Lévesque et appuyé par Nicole Appleby d'adopter l'ordre du jour tel que lu et de laisser ouvert le point 19. «**Autres sujets**».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-055

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion tenue à Sainte-Anne-des-Monts, le 23 avril 2004**

Le président s'assure que les administrateurs ont en leur possession le procès-verbal de la réunion tenue le 23 avril 2004 et invite le directeur général à en faire la lecture et à apporter les précisions au besoin.

Suite à cette lecture et aux précisions apportées, le président demande une résolution pour adopter le document.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Marc Tétreault d'adopter le procès-verbal de la réunion régulière tenue à Sainte-Anne-des-Monts, le 23 avril 2004 tel que rédigé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-056

4.2 Suivi du procès-verbal

À la demande du président, le directeur général présente le suivi du procès-verbal. Il répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

5. AFFAIRES FINANCIÈRES :

5.1 Budget 2004 – 2005

À la demande du président, le directeur général présente le budget 2004 – 2005. Il passe en revue chacun des postes budgétaires et répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par Claude Vigneau d'adopter le budget 2004 – 2005 tel que préparé et présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-057

5.2 Programmation annuelle

Le directeur général souligne que le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR) a fait parvenir à la CRÉ une proposition d'entente de gestion et demande de la signer dans les meilleurs délais.

Il ajoute que dans cette entente, il est stipulé que la CRÉ doit déposer avant la signature sa programmation annuelle.

Les éléments de la programmation annuelle sont :

- Le budget de fonctionnement de la CRÉ en prenant en considération que ce dernier ne peut excéder un montant annuel de 1 000 000 \$, tout montant supérieur doit faire l'objet de l'approbation de la ministre;
- Les budgets reliés aux études et travaux de recherche;
- Les budgets consacrés aux nouveaux engagements pour la réalisation des mesures prévues dans le cadre des ententes spécifiques;
- Les budgets consacrés au financement des autres activités.

Le budget du FDR pour l'année 2004 – 2005 est de 2 179 434 \$. La CRÉ a des engagements de 234 000 \$ pour les ententes spécifiques en cours. Pour le fonctionnement, il est prévu un budget de 900 000 \$, ce qui laisse un solde d'engagement possible de 1 045 434 \$. Les ententes spécifiques en cours de négociations pourraient représenter, si elles sont toutes signées en 2004 – 2005, des engagements de plus de 1M\$, ce qui ne sera vraisemblablement pas le cas. De plus, les autres activités que peut financer la CRÉ ne sont pas précisées et ce sera au conseil d'administration de se doter d'un mode de gestion de ces activités.

En vérifiant auprès du MDERR si les montants prévus à la programmation annuelle étaient gelés pour toute l'année, il a été confirmé que ces montants sont modifiables sauf pour le fonctionnement, ceci évidemment en autant que l'enveloppe dévolue à la région n'est pas dépassée.

Le directeur général répond aux différentes questions qui lui sont adressées par les membres du conseil d'administration.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Nicole Appleby et appuyée par Marc Tétreault que le conseil d'administration de la CRÉ de la Gaspésie et des Îles

- *Adopte la programmation annuelle 2004 – 2005 suivante :*
 - *Budget de fonctionnement* 900 000 \$
 - *Études et recherche* 100 000 \$
 - *Ententes spécifiques* 750 000 \$
 - *Autres activités* 429 434 \$
- *Adopte dans les meilleurs délais une politique de gestion pour encadrer le financement des autres activités par la CRÉ.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-058

6. SIGNATURE DE L'ENTENTE DE GESTION :

Le directeur général précise que le MDERR a fait parvenir à la CRÉ une proposition d'entente de gestion et demande de la signer dans les meilleurs délais. Dans cette entente, il est stipulé que la CRÉ doit déposer avant la signature, outre la programmation annuelle, les documents suivants :

- La politique de gestion des ressources humaines;
- La politique relative aux conflits d'intérêts et le code d'éthique;
- La politique relative aux frais de déplacement;
- La politique relative à l'octroi de contrats de services et à l'acquisition de biens et services.

La permanence a préparé ces documents sur la base de ceux qui étaient en vigueur au CRCO et dans des organismes comparables et adaptés au contexte de la CRÉ.

Si les administrateurs de la CRÉ veulent que l'entente de gestion soit signée avant la fin de mai, il faudrait que ces politiques soient adoptées à la présente réunion. Il faut prendre en considération que ce sont des documents importants qui guideront l'organisation de la CRÉ dans ses activités et qui méritent une attention particulière.

Après discussions,

IL EST PROPOSÉ par Marc Tétreault et appuyé par Laval Lévesque que le conseil d'administration de la CRÉ Gaspésie-Les Îles :

- *Reçoive les politiques telles que déposées et en fasse l'adoption définitive après analyse à sa réunion du mois de juin;*
- *Propose au MDERR la signature de l'entente de gestion sur la base des politiques déposées qui seront confirmées par résolution en juin 2004.*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-059

- 6.1 Politique d'acquisition de services**
- 6.2 Politique des ressources humaines**
- 6.3 Code d'éthique**
- 6.4 Politique des frais de représentation**

Les quatre sous-points sont traités simultanément.

Les politiques d'acquisition de services, des ressources humaines, des frais de représentation et le code d'éthique sont déposés aux administrateurs de la CRÉ pour une adoption définitive après analyse à la réunion du mois de juin.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7. GESTION FDR

7.1 Volet «Fonds de développement touristique pour les Îles-de-la-Madeleine»

Le directeur général mentionne que l'entente spécifique en Tourisme pour la région des Îles-de-la-Madeleine, signée en décembre 2001, visait à soutenir financièrement les efforts de développement touristique de la région dans le cadre des priorités régionales établies par Tourisme Iles-de-la-Madeleine et ses principaux partenaires. Au nombre de ces priorités, on comptait, notamment, l'étalement de la saison touristique en fonction de nouveaux produits, la consolidation et l'amélioration de la qualité générale de l'hébergement touristique ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan de marketing visant la consolidation du tourisme de séjour et la diversification des clientèles touristiques. Au 25 mai 2004, on présente le bilan suivant :

Catégorie	# projets	Investissement \$	Aide ESTRIM \$	# emplois
Hébergement	11	5 861 204	931 535	28
Activités et équipements	12	1 698 621	374 057	14
Attraits	2	981 712	62 682	7
Événements	10	3 212 518	535 067	35
Excursions maritimes	4	1 051 882	243 016	7
Promotion	1 (ATR)	1 000 000	750 000	
Coordination	1	<u>180 000</u>	<u>180 000</u>	1
Total	41	13 985 937	3 076 357	92

Les principaux objectifs d'amélioration de l'hébergement (32 % des investissements), d'étalement de la saison (31 % des investissements en activités et événements basse saison) et de mise en œuvre du plan marketing (25 % du budget) qui ont orienté les décisions du comité de suivi ont généré des investissements de l'industrie de quelque 13 millions de dollars et des retombées très positives pour la région.

Aux termes de cette première entente, les gens du tourisme aux Îles-de-la-Madeleine de même que le comité ACCORD qui coordonne la stratégie de développement du créneau récréotouristique Gaspésie-Les Îles sont unanimes à recommander le renouvellement de ce programme dans les meilleurs délais.

En Gaspésie, on a le tableau suivant :

Catégorie	# Projets	Emplois		Investissements \$	Aide ESTRG \$
		Saisonniers	permanents		
Hébergement	21	144	89	6 226 500	1 138 200
Campings	1	2		125 000	25 000
Attraits	6	11	34	2 091 500	451 500

Événements	9		29	2 406 975	242 560
Croisières –	1		3	473 300	61 190
Excursions					
Activités et	6	7	2	1 265 682	384 550
équipements					
Coordination	1	1		165 000	165 000
Promotion	<u>1</u>	<u>1</u>		<u>1 561 027</u>	<u>750 000</u>
Total	46	173	157	14 314 984	3 150 000

Ici, il s'agissait d'une deuxième édition de l'entente spécifique en Tourisme. On a réalisé 46 projets qui ont généré des investissements de 14 314 984 \$. On évalue à quelque 170 le nombre d'emplois permanents créés ou consolidés et 159 le nombre d'emplois saisonniers créés ou consolidés. La totalité des argents, soit quelque 3 000 000 \$ ont été investis dans des projets qui correspondaient aux priorités régionales de l'Association touristique de la Gaspésie et de ses partenaires régionaux.

Les entreprises touristiques de la région ainsi que les membres du comité ACCORD recommandent fortement le renouvellement de l'entente dans les meilleurs délais, faute de quoi le plan d'action développé en appui à la stratégie risque d'accuser des retards qui pourraient être préjudiciables au développement touristique de la région.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

7.1.1 Prise de décision – Parc de Gros-Cap

Les administrateurs de la CRÉ prennent connaissance d'un projet qui a fait l'objet d'une analyse et d'une approbation de la part du comité de gestion de l'entente spécifique.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la signature d'une entente spécifique de développement pour la région touristique des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT l'engagement financier de 150 000 \$ de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine dans l'entente spécifique de Développement pour la région touristique des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que cet engagement financier sera puisé à même le Fonds de développement régional;

CONSIDÉRANT que cette somme sera affectée au financement de projets issus des projets qui seront acceptés par le comité de gestion de l'entente spécifique sur lequel siège la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une approbation individuelle des projets acceptés par le comité de gestion et qui engagent la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Claude Vigneau que le conseil d'administration de la CRÉ Gaspésie-Les Îles entérine le financement du projet de l'entente spécifique de Développement pour la région touristique des Îles-de-la-Madeleine ci-dessous mentionné, incluant le montant de subvention respectif de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour le dossier suivant :

Projet ESDRTÎM - ND 10-0900 (664) :

Parc de Gros-Cap (Amélioration des infrastructures de loisir, la sécurité d'accès aux plages et l'équipement d'entretien des espaces verts du parc de Gros-Cap) pour un montant de 9 107 \$.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-060

8. **ENTENTES SPÉCIFIQUES**

8.1 **Formation de comités de négociations**

Le directeur général souligne que lors de sa réunion du 23 avril 2004, la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (CRÉ) prenait sommairement connaissance des projets d'ententes spécifiques en négociations avec le gouvernement du Québec. Devant l'importance de ces ententes et des consensus établis pour la négociation de celles-ci, la CRÉGÎM exprimait le souhait de réactiver le processus de négociations des ententes spécifiques.

Le 7 mai 2004, le directeur général de la CRÉ a rencontré le représentant du ministère du Développement économique et régional et de la Recherche afin de discuter des ententes spécifiques et de voir comment il serait possible de réactiver le processus de négociations et de signatures de ces ententes. De ces discussions, il ressort la nécessité d'établir un mécanisme de coordination plus efficace pour la négociation de ces ententes. Notre proposition vise donc la mise en place d'un comité conjoint de coordination impliquant le MDERR et la CRÉGÎM, et dont le mandat est de faciliter les négociations qui entourent la signature des ententes spécifiques.

Il fut convenu que la CRÉGÎM devrait adresser une lettre à la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, et ministre responsable de la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine, madame Nathalie Normandeau, afin de lui proposer ce processus

de négociations et de signatures des ententes spécifiques. Notre proposition pourrait ainsi recevoir l'aval des autorités administratives et politiques.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que la signature d'ententes spécifiques est expressément prévue dans la Loi 34;

CONSIDÉRANT le rôle que doit jouer la Conférence régionale des élu(e)s dans le développement régional;

CONSIDÉRANT que les ententes spécifiques contribuent au développement régional;

CONSIDÉRANT que la région Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a préparé plusieurs projets d'ententes spécifiques dans plusieurs domaines du développement régional;

CONSIDÉRANT que ces projets d'ententes spécifiques ne sont pas tous au même stade, préparation, négociation ou signature.

IL EST PROPOSÉ par Jean Couture et appuyé par Charles Aspirot de proposer à la ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, et ministre responsable de la région, madame Nathalie Normandeau, un processus de négociations et de signatures des projets d'ententes spécifiques.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-061

8.2 Ententes en négociations

8.2.1 Développement global du milieu forestier

Le directeur général souligne que l'entente spécifique portant sur le Développement global du milieu forestier de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine a pour but d'associer le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, la Société de la Faune et des Parcs du Québec, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille ainsi que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine dans une série de mesures visant à consolider l'apport du secteur forestier dans la relance économique de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, et ce, dans un contexte de développement durable.

Le secteur forestier est vital pour l'économie de la région. Il représente plus de 30% des emplois manufacturés. Dans le cadre de la présente entente, la priorité pour le domaine forestier gaspésien vise trois cibles faisant l'objet d'un consensus régional, soit :

- La gestion et l'aménagement intégrés des ressources du milieu forestier;
- L'intensification de l'aménagement des ressources forestières;
- La transformation des ressources et du développement des produits à valeur ajoutée.

L'entente spécifique permet de combler certaines lacunes financières nuisant au développement de la foresterie gaspésienne. Cette entente permettra, entre autres, de :

- Maintenir et créer des emplois directs et indirects en milieu forestier;
- Améliorer les connaissances du milieu forestier;
- Favoriser une gestion intégrée des ressources du milieu forestier dans une optique de développement durable;
- Disposer et rendre accessible un portrait actualisé du milieu forestier.

En avril dernier, le comité de négociations a tenté de rencontrer le ministre sans succès. D'autres tentatives sont en cours.

La rencontre avec le ministre des ressources naturelles, M. Pierre Corbeil, devrait se faire au début de juillet dans le cadre d'une table ronde avec les intervenants du secteur forestier de la région. Il serait opportun, en prévision de cette rencontre, de réviser le contenu de l'entente pour avoir plus de chance de pouvoir l'inscrire au prochain budget provincial.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8.2.2 Optimisation de la contribution du secteur des communications et de l'information au développement régional

Le directeur général souligne que ce projet d'entente spécifique a été préparé par la commission sectorielle «**Communications**».

Les objets de l'entente sont les suivants :

- Développer et améliorer les communications à l'échelle régionale;
- Permettre aux différentes communautés linguistiques d'avoir accès à l'information régionale sur tout le territoire;
- Renforcer l'autonomie et les moyens d'action des médias de la région;
- Enrichir la qualité de leurs productions et en élargir la diffusion;
- Améliorer les relations entre les trois acteurs de l'information régionale, soit les intervenants régionaux, les médias et le public.

Le projet d'entente a été envoyé au ministère du Développement économique et régional et de la Recherche.

Le directeur général ajoute qu'en raison des changements occasionnés par la mise en place de la Conférence régionale des élu(e)s, les travaux de la commission sectorielle «Communications» et les négociations ont été suspendus temporairement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8.2.3 Développement des pêches, de l'aquiculture, de la transformation et des biotechnologies marines (Plein cap sur la mer)

Le directeur général mentionne qu'en 2002, le gouvernement du Québec adopte une Stratégie de mise en valeur des ressources, sciences et techniques marines appelée «Plein cap sur la mer». Cette stratégie implique les différents ministères du gouvernement du Québec dont principalement le MDERR et le MAPAQ. La mise en oeuvre de la stratégie était évaluée à plus de 76M\$. Lors de l'annonce, la première phase a été engagée, soit 34M\$. Les trois régions maritimes, via leur CRÉ, sont associées à cette démarche et tous les partenaires ont convenu de collaborer à la signature d'une entente spécifique dont le but est de consigner les engagements financiers de tous les ministères impliqués et des régions concernées.

Les parties conviennent de contribuer à la mise en oeuvre des cinq orientations de la stratégie

- Compléter et renforcer le système et les réseaux d'innovation du créneau marin;
- Renforcer l'aide au démarrage d'entreprises;
- Organiser l'offre et assurer la promotion du créneau;
- Favoriser la venue de personnel qualifié et assurer la formation de la main-d'oeuvre;
- Renforcer la veille stratégique.

La stratégie est convergente avec le programme ACCORD et en fait partie intégrante.

Le CRCD s'est déjà positionné pour collaborer à cette entente par un financement de 250K\$/an sur la durée de l'entente.

Depuis quelques mois, le dossier est ralenti par l'incertitude qui régnait sur le programme ACCORD et sur la capacité des ministères à poursuivre leurs engagements.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8.2.4 Protection du littoral gaspésien et madelinot

Le directeur général précise que depuis un certain nombre d'années, différents ministères et municipalités de la région reçoivent des demandes d'intervention afin de protéger les berges de plus en plus menacées. La vigueur de certaines tempêtes occasionne de plus en plus de perturbations dans la vie des citoyens, qu'on pense à la perte de terrain ou à la destruction de certains tronçons de route. Il faut reconstruire et augmenter l'efficacité des ouvrages de protections.

Devant cette situation, la Conférence administrative régionale mandatait monsieur Michel Gionest, directeur régional du ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, pour mettre sur pied un comité de travail afin d'examiner la situation et proposer une piste de solution devant les problèmes croissants appréhendés. Ce comité de travail a été mis sur pied, monsieur Gionest ayant demandé la collaboration du CRCD, nous avons participé aux travaux du comité avec les ministères de la Sécurité civile, de l'Environnement, des Transports, des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et du Développement économique et régional et de la Recherche.

Les travaux du comité nous amènent à croire qu'il faut de meilleurs outils afin de bien planifier d'éventuelles interventions. Une entente spécifique permettrait de regrouper tous ces ministères afin de travailler à l'atteinte de cet objectif. Inspirés par une entente semblable qui est en place sur la Côte-Nord depuis près de trois ans, ces ministères demandent la collaboration de la CRÉ afin de préparer et mettre en application une telle entente spécifique.

Les objectifs de l'entente sont :

- Supporter l'analyse des différentes problématiques liées à l'érosion des berges, et à cet effet :
 - Inventorier et cartographier les sites d'érosion;
 - Identifier et déterminer les infrastructures et équipements menacés;
 - Identifier les organismes et individus concernés;
 - Identifier les techniques d'intervention les plus appropriées, la planification des interventions à privilégier selon les types de sites et préciser les impacts environnementaux appréhendés. Cette planification devant permettre d'identifier les investissements requis pour résoudre les problématiques;
 - Proposer un plan de surveillance de l'évolution de l'érosion des berges;
 - Assurer la coordination des interventions gouvernementales à l'égard de la problématique de l'érosion des berges sur le territoire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;
 - Mettre en place et définir les mandats d'un comité régional de coordination chargé de l'application de l'entente;
 - Définir la participation de chacune des parties pour la résolution de la problématique tant à court terme (situation d'urgence) qu'à moyen et long terme.

Les coûts de l'entente sont estimés à environ 600 000 \$, la participation financière de la CRÉ est évaluée à environ 250 000 \$ pendant trois ans pour un total de 750 000 \$.

Les administrateurs considèrent que ce projet d'entente est très important pour la région en raison de son caractère d'urgence. Il faut que tous les intervenants concernés par ce dossier tant au niveau des ministères que des organismes ayant développé une expertise dans le domaine et les municipalités impliquées s'associent et préparent une stratégie d'intervention globale pour l'ensemble du territoire.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le caractère urgent du projet d'entente pour la protection du littoral gaspésien et madelinot;

CONSIDÉRANT qu'il faut concerter l'ensemble des intervenants concernés pour convenir d'une stratégie dans les meilleurs délais.

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Nicole Lapointe de relancer dans les meilleurs délais les pourparlers dans ce dossier et que tous les intervenants concernés s'associent et se concertent pour préparer une stratégie d'intervention globale pour l'ensemble du territoire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-062

8.3 Ententes en renouvellement :

8.3.1 Agroalimentaire

Le directeur général mentionne que le CRCD Gaspésie-Les Îles, en collaboration avec le MAPAQ et le ministère des Régions, a signé en décembre 1998, une entente spécifique triennale afin de supporter l'implantation et le fonctionnement des Tables de concertation agroalimentaires du territoire. Le CRCD Gaspésie-Les Îles y a engagé financièrement le Fonds de développement régional (FDR) pour un montant total de 60 000 \$ pour les trois (3) années de l'entente spécifique (20 000 \$/an). Le MAPAQ, à travers son programme d'appui à la concertation agroalimentaire y a engagé 150 000 \$ pour ces trois années (50 000 \$/an). À son échéance en décembre 2001, elle fut reconduite sur les mêmes bases pour trois autres années.

L'entente spécifique a permis aux deux tables agroalimentaires de jouer leur rôle de concertation du milieu agroalimentaire, d'initier des activités promotionnelles et de produire des plans d'action pour le développement du secteur.

La fin de l'entente spécifique est prévue pour décembre 2004. Après consultation des deux tables agroalimentaires, ces dernières désirent que la CRÉGÎM et le MAPAQ entament des discussions pour le renouvellement de l'entente spécifique sur la base des mêmes paramètres financiers et pour une autre période de trois ans. Ce renouvellement

permettra aux tables de concertation agroalimentaires de poursuivre la mise en oeuvre de leurs plans d'action de développement respectifs.

Après discussions,

CONSIDÉRANT l'entente spécifique triennale visant à supporter l'implantation et le fonctionnement des Tables de concertation agroalimentaires du territoire;

CONSIDÉRANT que l'entente a permis aux deux tables agroalimentaires de jouer leur rôle de concertation du milieu agroalimentaire, d'initier des activités promotionnelles et de produire des plans d'action pour le développement du secteur;

CONSIDÉRANT que la fin de l'entente spécifique est prévue pour décembre 2004.

IL EST PROPOSÉ par Marc Tétreault et appuyé par Jean Couture que la CRÉ de la Gaspésie et des Îles et le MAPAQ entament dans les meilleurs délais des discussions pour le renouvellement de l'entente spécifique sur la base des mêmes paramètres financiers et pour une autre période de trois ans.

Ce renouvellement permettra aux tables de concertation agroalimentaires de poursuivre la mise en oeuvre de leurs plans d'action de développement respectifs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-063

8.3.2 Développement culturel

Le directeur général précise qu'en mars 2003, le CRCD signait une entente spécifique en Développement culturel avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Société de développement des entreprises culturelles. Cette entente s'inscrit dans la continuité de l'Entente cadre signée avec le gouvernement du Québec en 2000. Dans cette Entente, un des axes de développement concerne la consolidation et la diversification de l'économie régionale et nous identifions la culture comme une des priorités régionales pour diversifier notre économie.

Objectifs de l'entente :

- Favoriser la vitalité du domaine des arts et des lettres, notamment auprès des artistes de la relève;
- Stimuler la croissance des sources de revenus par des initiatives artistiques élaborées en partenariat avec le milieu et par des œuvres visant à sensibiliser les publics de la région;
- Favoriser l'émergence des entreprises culturelles et que leur apport à l'économie de la région soit reconnu;

- Encourager les agents économiques à collaborer avec les milieux culturels;
- Susciter, lorsque c'est possible, la complémentarité des actions des partenaires pour soutenir la réalisation de projets à caractère régional.

Trois fonds ont été mis en place afin de répondre à ces objectifs et ils correspondent aux missions des partenaires impliqués. De plus, des rencontres organisées par la CRÉ et impliquant la SODEC et les agents économiques du milieu se tiendront le 5 juin 2004, à Gaspé, dans le cadre du «Forum culture et développement» et le 7 juin, aux Îles-de-la-Madeleine, afin de mieux comprendre le financement des entreprises culturelles. Une rencontre du comité de suivi de l'entente s'est tenue le 28 avril 2004. À la lumière d'une première évaluation, les partenaires que sont le CALQ, le MCCQ, le MDER et la SODEC ont fait part de leur intention de renouveler l'entente. Une rencontre de travail est prévue à l'automne 2004.

Le Fonds de soutien en développement culturel

Ce Fonds, établi en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications, vise à encourager et à soutenir la mise en valeur de la culture locale et régionale et du patrimoine. Il vise à consolider le réseau des institutions culturelles existantes, ainsi que certaines initiatives structurantes et novatrices, qui contribuent, entre autres, au développement touristique et à la commercialisation des produits et services culturels, le tout en partenariat avec le milieu.

Ce Fonds s'échelonne sur trois ans et dispose de 300 000 \$ comme enveloppe. Au total, 100 000 \$ ont été investis par la CRÉ et 100 000 \$ par le MCCQ dans 17 projets en 2002–2004.

Fonds de soutien aux entreprises culturelles

Ce Fonds, établi avec la SODEC, vise à accroître l'offre de services spécialisés pour le développement des entreprises culturelles. Il a comme objectifs de soutenir une stratégie collective de commercialisation des métiers d'art, d'encourager le rayonnement international du Festival en chanson de Petite-Vallée et de favoriser l'émergence d'un événement régional d'animation de la lecture et du livre.

Ce Fonds dispose d'une enveloppe de 450 000 \$, à laquelle la CRÉ participe pour 150 000 \$ et la SODEC pour 300 000 \$. Cependant, une somme de 120 000 \$ doit en être retranchée. Ce montant représente la part que la SODEC n'a pas investie dans l'événement du livre pour les années 2002–2004. Un montant de 58 500 \$ a été investi par la SODEC et 54 556 \$ par la CRÉ pour les années 2002–2004.

Fonds de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour les arts et les lettres

Ce Fonds a été mis en place avec le concours du Conseil des arts et des lettres du Québec pour soutenir la création et le rayonnement d'œuvres réalisées par des artistes professionnels. Il vise à soutenir les initiatives artistiques réalisées en partenariat avec le

milieu et à appuyer des activités destinées à sensibiliser les publics de la région. Ce Fonds s'échelonne sur trois ans et dispose d'une somme de 300 000 \$.

Quinze projets ont été retenus pour un investissement total de 100 000 \$ de la part de la CRÉ et de 100 000 \$ de la part du CALQ en 2002–2004.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8.3.3 Condition féminine

Le directeur général mentionne que l'entente spécifique lie le ministère de l'Éducation, les quatre commissions scolaires du territoire, le Cégep de la Gaspésie et des Îles, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche ainsi que la Conférence régionale des élu(e)s. L'entente se termine en mars 2005.

Cette entente vise à :

- Accroître la présence des femmes dans les structures décisionnelles;
- Améliorer les conditions de vie des femmes en encourageant la diversification des choix de formation des femmes et des filles, en favorisant leur maintien dans les programmes traditionnellement masculins, en soutenant leur accès à des carrières et à des emplois traditionnellement masculins;
- Reconnaître et développer le potentiel entrepreneurial des femmes;
- Assurer la prise en compte des intérêts et des réalités distinctes des hommes et des femmes par la tenue de statistiques régionales sexuées.

Les parties ont toutes déposé un plan d'action dans lequel elles s'engagent à réaliser les actions définies. Ces plans d'action ont été complétés à l'hiver 2004. Le comité de suivi de l'entente spécifique se réunit trois fois par année pour faire le point et échanger sur les actions entreprises. La prochaine rencontre, le 4 juin 2004, portera sur le renouvellement de l'entente.

Voici les engagements en résumé :

Tous les partenaires se sont engagés à déléguer un ou une représentante au comité de suivi. De plus, tous doivent fournir des données statistiques sexuées.

Le ministère de l'Éducation réserve 12 000\$ par année aux établissements scolaires du territoire pour la mise en œuvre de « Projets novateurs » encourageant la diversification des choix de formation des femmes et des filles et soutenant leur accès à des carrières et à des emplois traditionnellement masculins. La CRÉ y contribue pour 6 000\$ annuellement.

Le ministère de l'Éducation s'engage à tenir annuellement une cérémonie de remise de prix pour les lauréates du concours « Chapeau les filles » de notre territoire.

Les établissements scolaires s'engagent à promouvoir l'accès des filles aux métiers traditionnellement masculins.

La Table de concertation des groupes de femmes de la Gaspésie et des Îles s'engage à :

- Maintenir et développer la banque de candidates (femmes intéressées à s'impliquer dans les structures locale et régionale), organiser des formations et créer un forum de discussions;
- Assurer les liens entre les femmes et les instances socio-économiques par l'entremise de deux moyens : promotion de l'utilisation de la banque de candidates et utilisation d'un outil régional de sensibilisation et d'actions destinées aux instances décisionnelles, « Outils en mains »;
- Collaborer à l'organisation de rencontres de sensibilisation à la politique municipale de concert avec la CRÉ.

La Conférence régionale des élu(e)s s'engage à :

- Soutenir la Table de concertation des groupes de femmes dans ses actions décrites ci-haut;
- Affecter 33 000 \$ par année à la réalisation des activités liées à la place des femmes dans le développement régional, gérée par la Table de concertation des groupes de femmes;
- Collaborer à l'organisation de rencontres de sensibilisation à la politique municipale de concert avec la Table de concertation des groupes de femmes;
- Se doter d'une politique d'équité quant à la représentation des femmes dans ses structures de façon à en augmenter le nombre, en faire la promotion et le suivi.

Le ministère des Affaires municipales et de la Métropole s'engage à :

- Mettre en œuvre divers moyens pour sensibiliser les municipalités aux réalités et aux intérêts des femmes et pour en promouvoir la prise en compte;
- Participer aux rencontres de sensibilisation à la politique municipale;
- Contribuer aux activités prévues pour un montant n'excédant pas 1 500 \$.

Le ministère du Développement économique et régional doit faire le lien avec la Conférence administrative régionale et le comité interministériel en condition féminine.

Ce ministère devait aussi faire connaître les services spécialisés qu'il offre en entrepreneuriat pour les femmes, sensibiliser les institutions financières et appuyer la réalisation d'un état de situation régionale des problèmes d'accès des femmes entrepreneures au financement. La mise en place du Fonds d'investissement pour les femmes entrepreneures (FIÈRE) et son soutien par le ministère tiennent lieu de son engagement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8.4 Ententes en préparation :

8.4.1 Développement de la Route verte

Le directeur général souligne que l'entente met en présence les partenaires suivants : le ministère des Transports du Québec, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Emploi-Québec et la Conférence régionale des élu(e)s.

Elle a pour but de résoudre les problématiques liées à la réalisation de la Route verte pour 2005, soit les traverses d'embouchures de rivières et la capacité des petites municipalités d'assumer la réalisation de sentiers en sites propres.

Une coordonnatrice a été embauchée par l'URLS. Elle a pour fonction de redynamiser les comités locaux. Elle va également revoir le dossier et réunira le comité aviseur régional.

Une rencontre du comité aviseur s'est tenue le 25 mai dernier et a permis de faire le portrait des secteurs problématiques et pouvant faire l'objet de mesures spéciales.

Une rencontre s'est également tenue avec le MDERR et le MTQ pour définir la table des matières de l'entente.

La préparation d'un projet d'entente visant à parfaire le trajet de la Route verte en Gaspésie devrait se faire au cours des prochaines semaines. L'entente aura pour objectif de moduler le programme de développement de la Route verte du MTQ et de permettre aux différents partenaires comme les municipalités concernées, les organismes d'intérêt et la région de convenir d'un partenariat financier pour la construction d'infrastructures (passerelles, sentiers en sites propres, etc.) pour compléter la piste cyclable en Gaspésie.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8.4.2 Modulation des programmes AccèsLogis et Logement abordable

Le directeur général précise que le projet d'entente met à contribution les six MRC de la région, la Société d'habitation du Québec, le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir, le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche,

le Groupe ressource en logements collectifs Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine et la Conférence régionale des élu(e)s.

La région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine a inscrit à sa planification stratégique et dans son Entente cadre de développement l'accès au logement comme étant une priorité pour contrer l'appauvrissement et l'exode de sa population. Cette préoccupation rejoint d'ailleurs les préoccupations du gouvernement du Québec, exprimées par le premier ministre Jean Charest, lors de son discours inaugural.

Le programme AccèsLogis, lancé en 1997 par le gouvernement du Québec, et reconduit en 2002 pour une période de cinq ans vise à construire des logements sociaux. Cependant, les principaux paramètres de ce programme ainsi que ceux du programme «Logement abordable» ne sont pas adaptés à la région, ce qui limite l'accès aux programmes malgré de besoins criants.

Le programme exige une mise de fonds du milieu de 15 %, mais les autres paramètres font en sorte que c'est en moyenne 40 % du coût du projet qui doit provenir du milieu, ce qui est démesuré considérant la situation socio-économique de la région. Les plus grandes régions du Québec répondent plus facilement à cette norme, arrivent souvent en premier et utilisent les unités disponibles. Les unités de logement qui pourraient nous être réservées ne peuvent voir le jour à cause de paramètres provinciaux non adaptés à notre région

Afin de dénouer l'impasse, des pistes de solutions ont été élaborées régionalement et acheminées à la Société d'habitation du Québec en août 2003 par le ministre du Développement économique et régional. Depuis, nous n'avons eu aucune nouvelle de la Société d'habitation du Québec dans ce dossier. De plus, nous avons sur la table un projet d'entente spécifique sur la modulation de ces programmes.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8.4.3 Régionalisation en matière de famille et d'enfance

Le directeur général mentionne que cette entente spécifique en négociations depuis l'automne 2002 et dont la portée s'étendait à toute la famille a été mise de côté. En effet, le gouvernement du Québec a plutôt proposé une convention de modification de la première entente qui concernait les services de garde en la prolongeant jusqu'au 31 mars 2004.

Le travail effectué auprès des services de garde et des partenaires régionaux pendant les quatre années de l'entente a permis de dégager certaines problématiques et d'identifier l'importance d'une politique familiale globale adaptée aux réalités des communautés gaspésiennes et madeliniennes. De plus, la volonté exprimée par certaines municipalités de se doter d'une politique familiale témoigne de l'importance de la famille dans un contexte démographique difficile et de son impact sur le développement local et régional.

De plus, le gouvernement du Québec inscrit la famille et le développement social au coeur des grands enjeux nationaux et, en fait même, le sujet d'un chantier de discussions dans le cadre du «Forum place aux citoyens, Briller parmi les meilleurs».

L'état d'avancement du dossier en mai 2004

Le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (MESSF) démontre de l'ouverture à négocier une seconde génération d'entente, mais n'a pas encore déterminé le cadre de négociations.

Cette dernière sera soumise en juin 2004 à une consultation pour commentaires et approbation auprès d'intervenants régionaux concernés tels les secteurs jeunesse, aînés, développement social, services de garde, communautaire, santé et services sociaux ainsi que dans le but d'interpeller des partenaires potentiels.

Les objets prévus au projet d'entente sont :

- Développement des services de garde 0 – 12 ans;
- Politique familiale municipale et régionale;
- Aînés;
- Démographie et population;
- Conciliation travail-famille.

Les étapes à venir sont les suivantes :

- Consultation des intervenants;
- Rédaction d'une proposition d'entente;
- Négociations avec les différents partenaires.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8.4.4 Pérennité de l'agriculture régionale et vitalité des milieux

Le directeur général précise que lors de l'exercice de réalisation de la planification stratégique du CRCO, l'agroalimentaire s'est positionné comme étant un secteur pouvant contribuer à la diversification de l'économie et la création d'emplois structurants. Le secteur a reçu l'appui du Plan de relance de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ainsi que par l'Entente cadre de développement.

Ces aides, associées au dynamisme des entreprises agricoles, ont fait en sorte que des efforts d'investissements importants se sont réalisés. Cependant, contrairement aux

attentes, la contribution du secteur agroalimentaire a été réalisée principalement par l'arrivée de nouvelles entreprises avec des projets de diversification et de valeur ajoutée. Les objectifs en terme de développement et de consolidation des entreprises existantes n'ont pas été atteints.

Le nombre d'entreprises agricoles est passé de 474 en 1990 à 311 en 2001, soit une diminution de 35%. Ces entreprises restantes sont la colonne vertébrale de l'agriculture en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Dans certains secteurs, la disparition d'une seule entreprise a des effets considérables sur la communauté locale, la vitalité du milieu, l'occupation du territoire et même la fourniture de certains services.

Les diverses réglementations environnementales imposées au secteur agricole ont semé une insécurité envers les productions comme le lait et le bovin de boucherie. Les coûts onéreux des mesures d'adaptation aux normes ne permettraient pas de rentabiliser ces entreprises. De plus, le faible niveau de revenus des entreprises de la région, entre 50 000 \$ et 60 000 \$ comparativement à 130 000 \$ pour la moyenne provinciale, fait en sorte qu'elles sont fragiles et ont souvent de la difficulté à traverser des périodes difficiles.

Pour être partie prenante du développement économique régional, l'agriculture conventionnelle doit être supportée afin d'en assurer la pérennité et la transférabilité des entreprises. Pour ce faire, le secteur agroalimentaire devra favoriser l'accroissement du revenu brut, la valeur ajoutée sur les productions et la diversification des productions actuelles.

Le MAPAQ, en partenariat avec les intervenants régionaux comme les tables agroalimentaires, l'UPA, les CLD, les CLE, la CRÉGÎM, la Financière agricole, désirent conclure une entente spécifique sur la pérennité de l'agriculture régionale et la vitalité des milieux. Le contenu de l'entente spécifique est au stade préparatoire et sera influencé par les éléments concrets qui découleront de la démarche mentionnée ci-bas.

Présentement, le MAPAQ est maître d'oeuvre de la réalisation d'une démarche de concertation visant à établir les objectifs de développement et un plan d'intervention pour le secteur agroalimentaire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

L'actuel projet de plan de travail prévoit l'atteinte des objectifs suivants :

- Partager une vision commune de l'état de la situation du secteur agroalimentaire par la compilation de données statistiques, de tournées-rencontres avec les producteurs et les intervenants. Le but est d'établir un portrait consensuel et d'y faire adhérer l'ensemble des intervenants régionaux;
- S'enrichir des expériences à l'extérieur de la région par la recherche d'opportunités de développement et, à partir de l'identification de ces potentiels régionaux, définir des moyens (outils et financement) pour tendre vers des résultats concrets;

- Générer des options de développement pour la région par l'élaboration de stratégies pour les divers modes de production et par la mise en commun d'efforts collectifs de mise en valeur de la région;
- Choisir des options porteuses pour la région et établir des critères de sélection de celles-ci en fonction du maximum de conditions gagnantes qu'elles permettent de réunir;
- Établir un plan d'intervention concerté qui servira de base de consultation auprès des entreprises agricoles ou de base à un support financier de l'état et des partenaires.

L'entente, si elle se concrétise permettra aux petites entreprises agricoles de se développer et d'assurer leur continuité.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8.4.5 Transport collectif

Le directeur général mentionne que la préparation de l'entente spécifique en Transport collectif est une initiative de la commission sectorielle « Transports – Gaspésie ».

L'entente vise principalement à trouver des moyens de financement pour le développement du transport collectif dans la région.

Le projet d'entente spécifique est à l'étape de l'élaboration. Il comportera trois volets :

- La définition du transport collectif (types de services et de clientèle);
- Le financement;
- L'organisation.

Des démarches seront entreprises pour associer le territoire des Îles-de-la-Madeleine à l'élaboration de l'entente.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

8.4.6 Environnement

Le directeur général souligne que le projet d'entente est préparé par la commission sectorielle « Environnement – Gaspésie ».

Les objets de l'entente sont les suivants :

- Réaliser des actions visant à faire de la qualité environnementale de la région un atout positif et un avantage concurrentiel dans une perspective de développement durable;
- Instaurer, dans la région, une culture du développement durable, en partenariat avec les leaders des différents secteurs d'activité socio-économique.

L'entente comporte deux volets :

- Développer et mettre en application un programme d'excellence environnementale permettant à la fois d'informer, de sensibiliser et d'éduquer les décideurs et décideuses de tous les secteurs ainsi que la population des nouvelles pratiques environnementales et d'expliquer les façons de les mettre en application;
- Souligner les efforts des leaders et des citoyens qui participeront au programme et feront la démonstration de l'amélioration de leurs pratiques au plan de l'environnement.

En date de mai 2003, le projet d'entente était à l'étape de la négociation entre les différents partenaires (ministère de l'Environnement, ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, Conseil régional de concertation et de développement GÎM, Conseil régional de l'environnement GÎM). Les négociations portaient, entre autres, sur le montage financier de l'entente.

En raison des changements occasionnés par la mise en place de la Conférence régionale des élu(e)s, les négociations ont été suspendues temporairement.

Des démarches sont prévues pour associer la commission sectorielle «Environnement – Îles» à l'entente.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

9. CONCERTATION RÉGIONALE ET IMPLICATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

9.1 Rapport de la rencontre de travail (21 mai 2004)

9.2 Présentation des consensus

Les deux sous-points sont traités simultanément.

Les administrateurs prennent connaissance de trois documents soit le document de travail présenté à la rencontre du 21 mai, le compte rendu de la rencontre et le portrait organisationnel de chacun des secteurs socio-économiques de la région.

Il est convenu après discussions de mandater la permanence pour préparer et déposer à la prochaine réunion de la CRÉ prévue en juin pour validation, une stratégie régionale en matière de concertation régionale et d'implication civile à partir des grands constats et des consensus établis suite à cette rencontre de travail.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

10. DOSSIER ÉOLIEN

10.1 Dépôt du plan d'action

10.2 Discussions, échanges et orientations

Les deux sous-points sont traités simultanément.

Les administrateurs prennent connaissance du plan d'action préliminaire pour la maximisation des retombées économiques dans le dossier éolien. Le document contient des enjeux stratégiques régionaux et propose des objectifs stratégiques, des objectifs opérationnels, des actions, le support nécessaire à la réalisation des actions, les responsables des actions ainsi que les échéanciers liés à chacun des actions.

Pour les administrateurs de la CRÉ, il est important que la région se positionne pour à la fois attirer les entreprises de l'extérieur et encourager les industries locales. Il faut que la région se dote des infrastructures d'accueil nécessaires pour orchestrer le développement éolien en région.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le plan d'action pour la maximisation des retombées économiques dans le dossier éolien;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que la région se dote des infrastructures d'accueil nécessaires pour orchestrer le développement éolien en région.

IL EST PROPOSÉ par Claude Cyr et appuyé par Marc Tétreault que la CRÉ de la Gaspésie et des Îles adopte globalement le plan d'action pour la maximisation des retombées économiques dans le dossier éolien tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-064

Il est également résolu,

CONSIDÉRANT qu'il faut que la région se positionne pour à la fois attirer les entreprises de l'extérieur et développer et encourager le développement d'entreprises locales;

CONSIDÉRANT qu'il est important d'introduire l'obligation de convenir avec les entreprises locales des contrats pour la réalisation du réseau éolien en région.

IL EST PROPOSÉ par Claude Cyr et appuyé par Marc Tétreault que la CRÉ de la Gaspésie et des Îles intervienne auprès du gouvernement du Québec et d'Hydro-Québec pour que le choix des partenaires stratégiques d'Hydro-Québec dans la production éolienne réponde à des critères permettant de maximiser les retombées économiques en région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-065

11. **DOSSIER ACCORD**

11.1 **Rapport d'activités**

11.2 **Discussions, échanges et orientations**

Les deux sous-points sont traités simultanément.

Le directeur général souligne que le Bureau de direction de la CRÉ a tenu une réunion récemment avec les membres du comité ACCORD régional. Il rappelle les quatre secteurs ciblés par le Programme ACCORD en tant que créneaux d'excellence, à savoir

- Éolien;
- Récréotouristique/Santé-nature;
- Industrie maricole;
- Produits forestiers – Sapin baumier et peuplier faux tremble.

Il ajoute que le comité ACCORD régional devrait proposer prochainement au gouvernement et aux sociétés d'État un plan d'action pour le développement de la filière industrielle dans chacun des créneaux d'excellence identifiés par le Programme ACCORD. Ce plan d'action comprend, notamment, des éléments relatifs aux infrastructures, à la fiscalité, au transfert technologique, à la formation et à la qualification de la main-d'œuvre. Il est souhaité que la signature du Programme ACCORD pour la mise en œuvre des plans d'action pour chacun des comités des créneaux d'excellence se fasse avant la fin de l'année 2004.

Pour s'assurer de l'appui régional dans leurs démarches, les comités de chacun des créneaux d'excellence adressent trois attentes envers la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

Ces attentes sont les suivantes

- 1- Appui politique de la part de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine à la démarche du comité ACCORD régional;
- 2- Support nécessaire de la CRÉ tant en ressources techniques, humaines que financières au besoin pour réaliser la démarche ACCORD en région;
- 3- Appropriation de la démarche ACCORD par la CRÉ dans ses activités afin que le dossier devienne un dossier régional et non seulement une filière industrielle qui se fait en marge des activités de la CRÉ.

Nicole Appleby demande s'il est possible que l'ensemble des administrateurs de la CRÉ rencontre le comité régional ACCORD pour partager les préoccupations respectives.

Le directeur général souligne qu'il est même souhaitable que cette rencontre se tienne. Toutefois, le moment le plus approprié pour tenir une telle rencontre serait en septembre ou octobre prochain afin de prendre connaissance des plans d'action que les comités des créneaux d'excellence qui sont en cours de préparation et qui devront être déposés au gouvernement au cours de l'automne. Cette rencontre sera l'occasion pour la CRÉ de bien s'approprier la démarche ACCORD.

Le directeur général ajoute que le support de la CRÉ à la démarche ACCORD et ce, tant au niveau des ressources humaines que financières est déjà planifié dans le budget adopté un peu plus tôt.

Après discussions, les administrateurs de la CRÉ de la Gaspésie et des îles acceptent de donner suite aux trois demandes du comité ACCORD régional et mandate la permanence de prendre les actions nécessaires pour donner suite à ces demandes.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

12. COMMISSION COULOMBE

12.1 Dépôt du mémoire

Le directeur général souligne que dans le cadre des travaux de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, les organismes et individus interpellés par la gestion de la forêt publique ont été invités à déposer un mémoire auprès de la Commission. Suite à une décision adoptée le mois dernier, la permanence de la CRÉ a préparé un mémoire afin d'apporter un éclairage face aux nombreuses préoccupations exprimées quant à la gestion de nos forêts.

Dans le mémoire préparé pour la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise, l'intervention de la Conférence régionale des élu(e)s s'attarde sur des cibles très importantes pour la gestion de la forêt publique gaspésienne, soit les connaissances du milieu forestier, les ressources humaines du ministère, la gestion forestière, la valeur

ajoutée. Le mémoire s'attarde également sur l'importance pour la région de signer l'entente spécifique pour le Développement global du milieu forestier.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que les intervenants et les citoyens ont été invités à déposer un mémoire auprès de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise;

CONSIDÉRANT que la forêt publique occupe 79 % du territoire gaspésien;

CONSIDÉRANT les nombreuses préoccupations de la Conférence régionale des élu(e)s Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine quant à la gestion de nos forêts;

CONSIDÉRANT que le mémoire reprend l'essentiel des recommandations exposées lors de la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources.

IL EST PROPOSÉ par Marc Tétreault et appuyé par Jean-Noël Sergerie que la CRÉ de la Gaspésie et des Îles adopte le mémoire tel que déposé et l'achemine à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-066

12.2 Représentation de la CRÉ au Forum

Le directeur général mentionne que dans le cadre de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise se tiendra un forum de discussions. Ce Forum de discussions a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre des orientations majeures (solutions) de la région, eu égard à l'état et à la gestion du milieu forestier, émergeant de la consultation et d'autres processus antérieurs. Les participants aux discussions seront appelés à identifier les modalités et mécanismes permettant la mise en œuvre de ces orientations (structure, rôles et responsabilités, horizon temporel d'implantation, considérations légales et budgétaires, etc.). Cet exercice, qui mettra en lumière les convergences des diverses parties intéressées, permettra de fournir des informations utiles pour préciser, de manière concrète, les propositions que la Commission aura à formuler.

Un maximum de 15 personnes formera le Forum de discussions. Le critère principal de sélection est d'avoir une présence de personnes issues de l'éventail des principales parties intéressées du milieu forestier (industrie des produits du bois, entreprises d'aménagement, milieu de la faune, région et du monde municipal, forêt privée, travailleurs, groupes environnementaux, milieu récréotouristique, etc.). Des représentants du secteur public (MRNFP, FAPAQ, SÉPAQ, etc.) seront appelés, sans être autour de la table, à agir à titre de personnes-ressources selon les besoins

d'information. Il est à noter que les personnes devraient être identifier sur la base de leur capacité, comme individu, d'alimenter de façon constructive les discussions sans pour autant être porte-parole officiel d'une partie intéressée.

Le Forum est constitué des membres permanents de la commission sectorielle « Forêt » de la Gaspésie-Les Îles, soit :

Robert Belzile, représentant les scieries de 50 000 m³ et plus;
 Benoît Boudreau, représentant du territoire des Îles-de-la-Madeleine;
 Katherine Court, représentant des pâtes et papier;
 Caroline Deschesne, représentant les groupes environnementaux;
 Francis Ferguson, représentant les scieries de 50 000 m³ et moins;
 Gilles Fortier, représentant la formation;
 Sylvain Fortin, représentant le Consortium en foresterie;
 Bernard Landry, représentant l'AFOGÎM;
 Roger-Guy Poirier, représentant des ressources fauniques;
 Jacques Rivière, représentant la production et l'aménagement;
 Jean-Pierre Rivière, représentant le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie;
 Dany Savoie, représentant l'Association coopérative forestière de Saint-Elzéar;
 François Trottier, représentant de la GRSQ.

Les représentants des premières nations seront invités par la commission. Pour pallier à l'absence d'élus municipaux à ce Forum, il est demandé à la CRÉ de nommer des représentants issus du monde municipal pour se joindre au Forum et participer aux discussions.

Le président de la CRÉ présentera le mémoire au nom de la CRÉ le 1^{er} juin à Maria. Les Forums de discussions se tiendront le 2 juin à Maria et le 3 juin à Sainte-Anne-des-Monts.

Après discussions, les administrateurs de la CRÉ conviennent de déléguer Nicole Appleby au Forum de discussions qui se tiendra à Maria le 2 juin et Jacques Lavoie au Forum de discussions qui se tiendra le 3 juin à Sainte-Anne-des-Monts.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

13. DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL EN RÉGION

13.1 Rapport de la réunion du 12 mai

Le directeur général précise qu'à la demande de la Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) qui demandait un avis sur l'importance de l'enseignement supérieur dans la région, la commission sectorielle « Éducation » a tenu une rencontre de consultation, le 12 mai dernier à Gaspé. Pour réaliser ce mandat, tous les président(e)s des autres commissions étaient invité(e)s.

L'objectif de la rencontre était de déterminer les besoins régionaux en matière d'éducation supérieure, d'établir une vision régionale commune et dégager des consensus en regard de l'enseignement supérieur dans la région.

Outre l'éducation, une dizaine de secteurs étaient représentés. Rapidement, les participants ont établi des constats et affirmé l'importance de maintenir dans la région le niveau d'enseignement supérieur le plus élevé possible et l'importance d'assurer un continuum des ordres d'enseignement dès la petite enfance et tout au long de la vie. Un mémoire a été préparé suite à cette rencontre et a été déposé au nom de la CRÉ au ministère de l'Éducation, le 21 mai dernier, dans le cadre de la consultation nationale sur l'avenir du réseau collégial.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

13.2 Dépôt du mémoire

Le directeur général invite les administrateurs à prendre connaissance du mémoire de la CRÉ déposé au ministère de l'Éducation le 21 mai dernier et qui est joint à leur dossier.

Il présente les principaux énoncés en regard des sujets traités dans ce mémoire, à savoir□

- L'importance de l'enseignement supérieur en Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine;
- La CRÉ affirme l'importance de maintenir les acquis en matière d'enseignement supérieur dans la région.

La répartition de l'offre de service;

- La CRÉ affirme que la proximité des institutions d'enseignement supérieur est étroitement liée au développement local et régional et doit être impérativement conservée.

Dans le même ordre d'idées :

- La CRÉ confirme l'importance de poursuivre les démarches pour améliorer la proximité et l'offre de service de l'enseignement universitaire en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine.

L'offre du plus haut niveau de scolarisation et l'accessibilité□

- La CRÉ affirme la nécessité de maintenir dans la région le niveau d'enseignement supérieur le plus élevé possible et, même d'en envisager le développement.

De plus :

- La CRÉ affirme l'importance d'assurer un continuum dans la région des ordres d'enseignement dès la petite enfance et tout au long de la vie; il en va de la réussite collective.

Sa contribution au développement régional

- La CRÉ affirme l'importance de la contribution de l'enseignement supérieur au développement de la région et revendique l'adaptation des règles de financement et les crédits budgétaires nécessaires à la poursuite des activités de formation, d'innovation et d'expérimentation de nos institutions d'enseignement.

L'émergence des créneaux d'excellence

- La CRÉ affirme l'importance de protéger au niveau national l'exclusivité de l'offre de formation et l'exclusivité du développement des formations liées aux créneaux d'excellence.

Même s'il a déjà été déposé, le président demande aux administrateurs de la CRÉ d'adopter une résolution pour valider le document et rendre officiel le dépôt du mémoire au ministère de l'Éducation.

Après discussions,

CONSIDÉRANT le mémoire sur l'enseignement supérieur «Un enjeu vital pour la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine»;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir les acquis en matière d'enseignement supérieur dans la région;

CONSIDÉRANT l'importance de la contribution de l'enseignement supérieur au développement de la région.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par Jean Couture que la CRÉ de la Gaspésie et des Îles entérine le mémoire tel que préparé et déposé dans le cadre de la consultation sur l'avenir du réseau collégial.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-067

14. **COMMANDITES**

14.1 Bourses du mérite scolaire 2004

Le directeur général souligne que comme par les années passées, le Cégep de la Gaspésie et des Îles à Gaspé a organisé pour ses étudiants et étudiantes un programme

de bourses d'excellence et d'amélioration du rendement, reconnaissant un élève dans chacun de ses départements. Le Cégep fait appel aux entreprises du milieu pour qu'elles contribuent aux bourses versées aux étudiants. C'est ainsi que la CRÉ a versé 300 \$ pour la bourse « Distinction culturelle et communautaire » remise à Bernard Blais-Morin le 15 mai dernier.

L'an dernier, le CRCD avait avisé la direction du Cégep qu'elle mettait à la disposition de tous les campus du Cégep ce même montant pour des bourses du mérite. L'an dernier, les composantes de Carleton et de Gaspé s'en étaient prévaluées. Cette année, seule Gaspé a fait une demande.

Devant l'urgence de prendre une décision puisque la date de remise des bourses approchait, la CRÉ a versé une somme de 300 \$ au Cégep de la Gaspésie et des Îles à Gaspé. Une résolution est demandée pour entériner la décision du directeur général.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le programme de Bourses du Mérite scolaire est d'envergure régionale puisque tous les campus peuvent en faire la demande et que la CRÉ est ouverte à ce genre de commandite;

CONSIDÉRANT que l'éducation représente un secteur d'investissement incontournable dans notre région;

CONSIDÉRANT que l'éducation des jeunes fait partie des priorités que s'est données la région;

CONSIDÉRANT que le programme de Bourses du Mérite scolaire est une très bonne façon de reconnaître le travail et les efforts des jeunes.

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Nicole Appleby que la Conférence régionale des élu(e)s verse la somme de 300 \$ au Cégep de la Gaspésie et des Îles à Gaspé pour le programme de Bourses du Mérite scolaire 2004.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-068

14.2 Marché public du Festival de la Virée

Le directeur général mentionne que la Corporation de développement économique de Carleton – Saint Omer organise, pour la troisième année consécutive, le festival La Virée qui aura lieu du 7 au 10 octobre. Durant le festival, se tient un marché public qui met en valeur et offre à la vente les produits de notre terroir gaspésien. Ce marché, qui attire plus de 2 800 personnes, est ouvert à tous les producteurs, artistes et artisans gaspésiens.

La Corporation demande à la CRÉ une commandite de 1 500 \$ (versus 1 000 \$ l'an dernier) pour l'organisation de ce marché car « aucun programme de subvention n'existe pour nous aider à mettre en œuvre cet outil de commercialisation de première ligne pour nos producteurs, artistes et artisans ».

Jacques Lavoie souligne qu'il faudrait sensibiliser et inciter les producteurs de la MRC de La Haute-Gaspésie à participer à l'événement.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que le Festival de la Virée est un événement d'envergure régionale puisqu'il s'adresse à tous les producteurs, artistes et artisans gaspésiens;

CONSIDÉRANT que cet événement est de nature structurante et qu'il entraîne des retombées économiques intéressantes pour les exposants;

CONSIDÉRANT qu'il offre une bonne visibilité à la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Edmond Sirois et appuyé par Nicole Lapointe de verser 1 000 \$ à la Corporation de développement économique de Carleton – Saint-Omer pour la mise sur pied du marché public de La Virée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-069

14.3 Les escales musicales

Le directeur général souligne que dans le cadre des Fêtes du Québec maritime, qui se tiendront cette année du 18 juin au 4 juillet, le Centre intégré de développement touristique de la Gaspésie et l'Association touristique régionale de la Gaspésie ont pris l'initiative de mettre sur pied une série de spectacles multidisciplinaires afin de mettre en valeur les talents de la relève.

De jeunes chanteurs, musiciens, conteurs et artistes en arts visuels, amateurs ou semi-professionnels, donneront un spectacle dans trois localités gaspésiennes : Sainte-Anne-des-Monts, le 18 juin, Petite-Vallée le 19 juin et L'Anse-à-Beaufils le 26 juin.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que cet événement est d'envergure régionale;

CONSIDÉRANT qu'il peut avoir des retombées économiques puisqu'il s'inscrit dans le cadre des Fêtes du Québec maritime et que ces fêtes sont destinées à prolonger la saison touristique;

CONSIDÉRANT que le plan de visibilité est intéressant.

IL EST PROPOSÉ par Jean Couture et appuyé par Charles Aspirot de verser au Centre intégré de développement touristique de la Gaspésie la somme de 1 000 \$ pour la présentation de spectacles multidisciplinaires dans le cadre des Fêtes du Québec maritime.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-070

14.4 Concours gourmand

Le directeur général mentionne que le Bon goût frais de la Gaspésie, la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie, l'Association touristique de la Gaspésie et le Centre intégré de développement touristique de la Gaspésie se sont associés pour mettre sur pied le Concours gourmand dans le but de faire découvrir le goût et les saveurs de la région.

Le projet vise à établir des liens entre les secteurs de la production, de la transformation, de la restauration et du tourisme par un concours gourmand qui s'adresse à tous les chefs cuisiniers de la région. Les trois mets gagnants seront présentés sur des cartes postales. Les noms des lauréats seront dévoilés à une conférence de presse qui se tiendra en juin. D'envergure régionale, cet événement sera inscrit dans le cadre des Fêtes du Québec maritime.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que cet événement est d'envergure régionale;

CONSIDÉRANT qu'il est de nature structurante et qu'il peut entraîner des retombées économiques puisqu'il est destiné à étendre la saison touristique;

CONSIDÉRANT qu'il donne une bonne visibilité à la CRÉ.

IL EST PROPOSÉ par Claude Cyr et appuyé par Nicole Appleby de verser 1 000 \$ au comité organisateur du Concours gourmand.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-071

14.5 Destination loisirs

Le directeur général précise que l'Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (ARLPHGÎM) organise un

rassemblement d'envergure internationale « Destination loisirs » qui se déroulera dans la Baie-des-Chaleurs du 3 au 5 septembre prochain. Cette fin de semaine permettra de regrouper 500 personnes ayant des déficiences physiques, intellectuelles et/ou sensorielles pour qu'elles s'initient à des activités sportives, culturelles, touristiques adaptées à leurs besoins. Cet événement, qui en est à sa 9^e édition, réunit des délégations du Québec, de la France et de la Belgique.

Dans le cadre de ce projet, il y aura une journée spéciale organisée pour les enfants de toutes les régions gaspésiennes. Il y aura une diversité d'activités spécialement pour les jeunes de moins de 18 ans vivant avec une déficience ou des troubles envahissants du développement.

Après discussions,

CONSIDÉRANT que l'événement est d'intérêt régional puisqu'il s'adresse aux personnes vivant avec un handicap de toute la région;

CONSIDÉRANT qu'il entraîne des retombées économiques car il amène dans notre région 500 personnes;

CONSIDÉRANT que cette activité donne une vitrine internationale à la région.

IL EST PROPOSÉ par Claude Vigneau et appuyé par Edmond Sirois de verser à l'Association régionale pour le loisir des personnes handicapées de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine la somme de 1 000 \$ pour son activité « Destination loisirs ».

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-072

15. EXPLORATION GAZIÈRE ET PÉTROLIFÈRE DANS L'ESTUAIRE DU GOLFE ST-LAURENT

Les administrateurs prennent connaissance de la lettre adressée le 21 mai par la CRÉ à la coordonnatrice du Secrétariat de la commission au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et qui recommande que les projets d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière soient analysés en considérant l'ensemble des impacts environnementaux et des retombées socio-économiques positives et négatives à court et long terme.

Il est également recommandé dans la lettre que ces projets soient soumis à un cadre d'examen et d'évaluation environnementale qui associe le milieu au processus de décision concernant la recherche et la mise en valeur du potentiel gazier et pétrolier du Saint-Laurent.

Les audiences du BAPE se poursuivent aux Îles-de-la-Madeleine.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

16. ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE RÉGIE INTERNE

Le directeur général mentionne que les recommandations soumises lors de la réunion de la CRÉ du 23 avril 2004 concernant la proposition de règlements de régie interne ont été prises en considération dans le document qui est déposé aux administrateurs de la CRÉ.

Le président demande d'adopter une résolution pour entériner les règlements de régie interne tel que présenté.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la proposition de règlements de régie interne de la CRÉ de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT que la proposition tient compte des modifications proposées au document soumis à la réunion du 23 avril dernier.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Guy Poirier et appuyé par Claude Vigneau d'adopter les règlements de régie interne de la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine tel que déposé.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-073

17. «BRILLER PARI MI LES MEILLEURS» – ÉTAT DE SITUATION

Le président rappelle que l'organisation technique du Forum «Briller parmi les meilleurs» relève de la CRÉ et que tout va bien actuellement dans l'organisation. Il ajoute qu'il y a une bonne collaboration avec les autres partenaires associés à l'organisation, soit le MDERR et Communication-Québec.

La période d'inscription pour les représentants de la population a été prolongée au 27 août prochain. Au 19 mai, 175 personnes étaient inscrites en région.

Le président ajoute qu'à la réunion de la CRÉ de juin, les administrateurs auront à se prononcer sur la façon de procéder pour la nomination des leaders régionaux et des élus municipaux qui participeront à ce Forum qui se tiendra le 19 septembre prochain à Gaspé. Il rappelle que 130 personnes y assisteront, soit 65 citoyens choisis parmi les inscriptions enregistrées et 65 leaders régionaux et élus municipaux recommandés par la CRÉ.

Puisqu'il s'agit du dernier Forum régional à se tenir dans cet exercice national, le président souligne qu'il faut en profiter pour y mettre une couleur gaspésienne et

madelinienne. Il demande aux administrateurs de réfléchir sur des manières de mettre en valeur la région lors de cet événement.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

18. PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS

18.1 PCET

18.2 PMVRMF (VOLET II)

Les deux points sont traités simultanément.

Le président souligne qu'il reste encore des choses à attacher dans les deux fonds et que des annonces seront faites très bientôt par les ministères concernés.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

19. AUTRES SUJETS

19.1 Demande de la MRC de La Haute-Gaspésie

Le préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, Laval Lévesque invite les administrateurs à prendre connaissance d'une lettre du CLD de La Haute-Gaspésie qui demande à la CRÉ d'appuyer les démarches entreprises entre le gouvernement du Québec et la MRC de La Haute-Gaspésie concernant son développement socio-économique.

Pour le CLD de La Haute-Gaspésie, cet appui de la CRÉ constitue une véritable cohésion entre la région, les intervenants et les acteurs de La Haute-Gaspésie dans le but de revendiquer d'une seule voix les priorités de la MRC et que celles-ci soient tenues pour compte dans les enjeux régionaux.

Après discussions,

CONSIDÉRANT la demande du CLD de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la situation qui prévaut actuellement sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie.

IL EST PROPOSÉ par Jean-Noël Sergerie et appuyé par Claude Vigneau que la Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine appuie les démarches entreprises par la MRC de La Haute-Gaspésie auprès du gouvernement du Québec concernant son développement socio-économique et pour la mise en place d'un processus de développement économique spécifique à la MRC de La Haute-Gaspésie.

Il est également résolu que le président de la CRÉ accompagne la délégation de La Haute-Gaspésie à Québec en juin prochain.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

CRÉ-04-074

19.2 Conférence de presse – Dévoilement du Plan de transport régional

Le président informe les administrateurs que lundi prochain, le 31 mai, la ministre déléguée aux Transports, Julie Boulet sera à Bonaventure pour le dévoilement, dans le cadre d'une conférence presse, du Plan de transport de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et du Plan d'action 2004 – 2009 s'y rattachant. Il invite les membres de la CRÉ à y assister.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

20. QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Camille Leduc réagit au résumé de la rencontre du 21 mai dernier concernant le fonctionnement de la concertation régionale, à l'effet que «*Les commissions sectorielles seraient des structures lourdes et que le statu quo n'a plus sa place*».

Le président lui répond que le résumé contient l'ensemble des éléments de réflexion qui sont ressortis lors de cette rencontre de travail et qu'il faut situer cette phrase dans ce contexte. Il faut plutôt se référer au consensus qui s'est dégagé de la rencontre et qui fera l'objet d'une stratégie régionale qui sera soumise aux membres de la CRÉ à la réunion de juin prochain.

Monsieur Georges Mamelonet fait part de plusieurs éléments de réflexion sur lesquels, selon lui, la CRÉ devrait se pencher, à savoir

- La révision du système de péréquation pour les municipalités;
- L'utilisation du train comme moyen de transport dans le dossier du transport collectif, et ce, à l'instar de ce qui se fait dans plusieurs pays d'Europe;

- Avant de parler de développement économique, dans le contexte actuel de l'économie du savoir, il faut, selon monsieur Mamelonet, développer des lieux accueillants, notamment, par le développement des secteurs récréotouristiques, culturels et des loisirs pour faire venir en région les professionnels qui œuvrent dans les nouvelles entreprises de l'économie du savoir et qui sont d'abord et avant tout, attirés par des lieux accueillants et permettent une qualité de vie.

Il informe aussi qu'un voyage est organisé pour aller voir ce qui se fait ailleurs en province, notamment, au Mont Tremblant, les 13, 14 et 15 juin prochain. Il invite les membres de la CRÉ à participer à ce voyage.

Le président remercie les membres du public pour leurs interventions et leurs observations.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

21. COORDONNÉES DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration de la CRÉ aura lieu le 30 juin prochain sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

Cette réunion s'inscrira dans le cadre d'une série de réunions qui se tiendront sur 2 jours, soit les 29 et 30 juin qui permettront, notamment, de procéder à la liquidation des activités du CRCO (29 juin en avant-midi). Il est suggéré de tenir cette rencontre à l'Auberge de Fort-Prével. La rencontre du 29 juin en après-midi sera l'occasion pour reconnaître et souligner le travail des administrateurs qui ont siégé au CRCO au cours des dernières années.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

22. CLÔTURE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée. Il est 12 h 22.

Aucune proposition n'est débattue à ce point de l'ordre du jour.

Lu et certifié conforme par :

Lu et certifié conforme par :

Gilbert Scantland, directeur général

La secrétaire-trésorière

Date

Date

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

La documentation relative à cette réunion est classée sous la rubrique 01-0822